

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe**Réserve  
au  
Moniteur  
belgeOriginal déposé le  
**08 JUIN 2026**  
au greffe du tribunal  
de l'entreprise de Liège division NamurN° d'entreprise : **0400 902 978**

Nom

(en entier) : **G. LAMBERT & CO**

(en abrégé) :

Forme légale : **SA**Adresse complète du siège : **Rue de Néverlée 1 - 5020 Suarlée****Objet de l'acte : Projet de scission partielle**

Dépôt au Greffe d'un projet de scission partielle de la SA "G. Lambert & Co" par apport en nature à la SRL "GEDIMO", dont le texte intégral est le suivant:

Projet de scission partielle de la SA « G. LAMBERT & CO » par absorption par la SRL « GEDIMO »

Conformément aux articles 12 :8 et 12 :59 du Code des Sociétés et des Associations, nous avons l'honneur de présenter ci-après un projet de scission partielle de la SA « G. Lambert & Co » par absorption par la SRL « GEDIMO ».

**PRELABLE**

Les organes d'administration des sociétés susmentionnées ont décidé de proposer à leurs assemblées générales respectives de procéder à une scission partielle de la SA « G. Lambert & Co » par absorption par la SRL « GEDIMO ».

En résumé, la société partiellement scindée transfère à la société « GEDIMO », sans dissolution de la société partiellement scindée, des éléments de son patrimoine, composés de son patrimoine immobilier, activement et passivement, moyennant l'attribution aux actionnaires de la société partiellement scindée d'actions de la société « GEDIMO ».

La loi prévoit notamment (art. 12 :59 CSA) que les organes d'administration des sociétés participant à la scission partielle préparent un projet de scission partielle. Celui-ci peut être établi par un acte authentique ou par un acte sous seing privé et doit contenir certaines informations, notamment la description et la répartition précise des éléments d'actif et passif à transférer à la société bénéficiaire et la répartition aux actionnaires de la société à scinder partiellement des actions de la société bénéficiaire.

Tel est l'objet du présent document, qui doit être déposé au greffe du tribunal de l'entreprise six semaines au moins avant l'assemblée générale appelée à se prononcer sur la scission partielle.

Les organes d'administration des sociétés ont décidé de proposer à l'assemblée générale de faire application des articles 12 :62 alinéa 6, 12 :64 §2 dernier alinéa, 12 :65 du Code des Sociétés et des Associations afin de simplifier les formalités et procédures de la restructuration envisagée. Il ne sera dès lors pas rédigé de rapport écrit et circonstancié de l'organe d'administration (visé à l'article 12 :61) dans les sociétés participant à la scission partielle ni de rapport d'un Réviseur d'Entreprises ou d'un Expert-comptable externe (visé à l'article 12 :62) sur le présent projet de scission partielle.

**MENTIONS PREVUES PAR L'ARTICLE 12 :59 DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS****1. DESCRIPTION DE L'OPERATION PROJETEE****1.1. Identification de la Société qui se scinde partiellement : la SA « G. LAMBERT & CO »**

La SA « G. LAMBERT & CO » (ci-après la « Société qui se Scinde » ou la « Société à Scinder ») dont le siège social est situé à 5020 Suarlée, rue de Néverlée n° 1, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0400.902.978, a été constituée sous la forme d'une société de personnes à responsabilité limitée, suivant acte reçu par Maître Philippe BOURGUIGNON, Notaire à Marche-en-Famenne, le 17 juillet 1952, publié à l'annexe du Moniteur Belge du 9 août 1952 sous le numéro 19.251.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 1er mars 2024, aux termes d'un acte reçu par Maître Pierre-Yves ERNEUX, Notaire à Erpent, afin d'adapter les statuts aux dispositions du nouveau CSA. Cet acte est paru aux annexes du Moniteur belge du 19 mars 2024, sous le numéro 2024-03-19/0378136.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/06/2026 - Annexes du Moniteur belge

Le capital de la Société qui se Scinde s'élève à trois millions cinq cent quinze mille cinq cent vingt euros et quatre-vingt-six cents (3.515.520,86 EUR) et est représenté par quatre-vingt-neuf mille neuf cent sept (89.907) actions sans désignation de valeur nominale, détenues dans leur intégralité par la SA « GEDECOR » (BE0465.006.815), sise à 5500 Dinant, Malaise n° 10.  
D'après le registre UBO et les statuts, la SA « GEDECOR » est détenue comme suit :

Les statuts déterminent l'objet social comme suit :

« La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers, le cas échéant, dans le cadre d'un partenariat public et/ou privé, l'accomplissement des activités suivantes :

- la prestation de toutes opérations se rattachant, directement ou indirectement, à l'achat, la vente, la représentation, la fabrication, la transformation, le montage, l'importation, l'exportation, l'assemblage, la réparation, le commerce, de tout matériel automobile et mécanique en général, et plus particulièrement le matériel automobile et mécanique agricole, industriel et forestier, de leurs accessoires, outils, engins et tous articles connexes ;
- l'entreprise de construction, de réfection et d'entretien des routes, l'entreprise des travaux d'égouts, de fossés et de drainages, le commerce de gros et la location de matériel pour entrepreneurs, appareils de levage, de manutention, de pesage ;
- la gestion, l'organisation, le marketing, le conseil, le contrôle pour compte propre ou pour compte de tiers, en matière administrative, comptable, commerciale, financière et immobilière ;
- le commerce de détail en véhicules à moteur neuf et d'occasion, ateliers de réparation de véhicules à moteur, atelier de réparation de carrosserie ;
- le commerce de détail en pièces détachées et accessoires d'occasion, en lubrifiant, en bandages pneumatiques pour véhicules à moteurs ;
- et la location de véhicules utilitaires.

La société a également pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers, le cas échéant, dans le cadre d'un partenariat public et/ou privé, toutes opérations quelconques se rapportant directement ou indirectement à/au :

- tout ce qui se rattache au transport, national et international, terrestre, maritime et aérien de tous biens et marchandises; l'expédition, le marketing, la commercialisation et la distribution, l'entreposage, l'affrètement, la messagerie, l'agence en douane, les assurances et en général tout ce qui se rapporte au fret ; la location de tous véhicules à moteur; la logistique et le transport par voie terrestre de personnes et/ou de biens de moins et/ou de plus de cinq cents (500) kilogrammes ; le transport de personne rémunéré ou pas.
- le dépannage, remorquage de tout type de véhicule, neuf ou d'occasion, l'achat et la vente de véhicule neuf ou d'occasion, la réparation de véhicule, la location de tout véhicule automoteur avec ou sans chauffeur, l'achat et la vente de véhicule d'occasion et toutes autres biens d'occasion en gros ou en détail,
- l'activité d'intermédiaire de crédit à la consommation.

La société a également pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers, le cas échéant, dans le cadre d'un partenariat public et/ou privé, l'accomplissement des activités suivantes :

- toutes opérations de promotion ou de développement immobilier, en ce compris le management immobilier, l'initiation, la coordination, l'accompagnement et le suivi de tout projet ou de toute procédure d'urbanisation, de réaménagement, de réhabilitation, de transformation, de rénovation, de traitement, d'assainissement, de gestion et de suivi, notamment en matière de pollutions, le cas échéant, en postulant l'octroi d'agréments ou d'autorisations administratives ;
- l'achat, l'échange, la vente, la prise en possession, en concession ou en location (et en sous location), la cession ou la constitution de tous droits réels ou personnels, civils ou administratifs, le tout avec ou sans option, le cas échéant, dans le cadre de structures complexes, ainsi que l'exploitation, la réfection et l'entretien de tous biens immobiliers, bâtis ou non, ou encore de volumes (maisons, appartements, bureaux, magasins, terrains, terres et domaines) ;
- toutes opérations de financement liées à ces actes ou opérations, dont le leasing immobilier ;
- la conclusion de tous contrats ou associations relatifs à la construction ;
- l'accomplissement de tous travaux ou ouvrages, pour son compte ou pour compte de tiers, en tant que maître de l'ouvrage, maître d'ouvrage délégué ou même, entrepreneur, ainsi que l'acquisition, la vente et le courtage de tous matériaux, outils, machines ou appareils liés à la construction ;

La société a également pour objet, sans préjudice du respect des règles édictées en matière d'accès à la profession ou encore, de réglementation d'activités :

- la prise de participation dans toutes entreprises, sous la forme de capital à risque ou non, la gestion et la valorisation de ces participations, notamment par la stimulation, la planification et la coordination du développement des sociétés, associations, établissements dans lesquels elle détient une participation ;
- l'achat, la vente, la cession et l'échange, à titre personnel ou fiduciaire, seul ou en association, avec ou sans démembrement, de toutes valeurs mobilières, actions, parts sociales, obligations, fonds d'Etat, et de tous droits mobiliers et immobiliers, incluant notamment mais non exclusivement des actions et parts belges ou étrangères, cotées ou non, à titre provisoire ou permanent ; des obligations, bons de caisse, warrants, options et titres analogues ; des métaux précieux, des véhicules de collection, des œuvres d'art, tableaux, meubles et bibelots, des terrains et constructions, en général toute valeur mobilière et immobilière ;
- l'exercice des mandats ou fonctions d'administrateur, de gérant, de liquidateur de toute personne morale, sans exception ;
- l'octroi de tous financements, prêts, avances et garanties, ainsi que la réalisation de toutes opérations financières ;

Elle peut encore s'intéresser par toutes voies, dans toutes affaires ou activités entrepreneuriales, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe ou qui soient de nature à favoriser le développement, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits et même s'associer ou fusionner avec elles ou encore participer à toute opération de restructuration avec elles.

L'ensemble de ces actes ou activités sont toujours menées dans les limites et le respect des règles régissant l'accès à la profession ou encore, l'exercice de certaines activités réglementées. [...] ».

1.9. Situation patrimoniale de la société partiellement scindée, la société anonyme de droit belge « G. Lambert & Co »

| ACTIF                                    |                      | PASSIF                                     |                      |
|------------------------------------------|----------------------|--------------------------------------------|----------------------|
| Frais d'établissement                    | 0,00                 | <b>CAPITAUX PROPRES</b>                    | <b>7.661.872,44</b>  |
| <b>ACTIFS IMMOBILISES</b>                | <b>951.649,33</b>    | Capital                                    | 3515,520,86          |
| Immobilisations incorporelles            | 42.424,81            | Capital souscrit                           | 3515,520,86          |
| Immobilisations corporelles              | 88.342,452           | Réserves                                   | 976,547,69           |
| Terrains et constructions                | 446,690,99           | Réserves légales                           | 666,047,69           |
| Installations, machines et outillage     | 392,463,47           | Réserves immobilisées                      | 210,600,01           |
| Matériel et matériel roulant             | 44,350,06            | Réserves disponibles                       | 100,000,00           |
| Immobilisations financières              | 258,00,00            | Bénéfice (perte) reporté(e)                | 31,69,803,89         |
| <b>ACTIFS CIRCULANTS</b>                 | <b>1.466.845,11</b>  | <b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFERÉS</b>       | <b>0,00</b>          |
| Stocks et commandes en cours d'exécution | 553,404,149          | <b>DETTES</b>                              | <b>7.661.872,44</b>  |
| Créances à un an au plus                 | 8,785,659,90         | Dettes à plus d'un an                      | 114,612,78           |
| Créances commerciales                    | 8,44,126,624         | Dettes financières                         | 114,612,78           |
| Autres créances                          | 311,393,66           | Dettes à un an au plus                     | 7,575,651,80         |
| Valeurs disponibles                      | 254,138,62           | Dettes à plus d'un an échéant dans l'année | 360,996,43           |
| Comptes de régularisation                | -114,610,10          | Dettes commerciales                        | 4,646,710,29         |
| <b>TOTAL DE L'ACTIF</b>                  | <b>15.640.100,44</b> | Acomptes reçus sur commandes               | 12,579,04            |
|                                          |                      | Dettes fiscales, salariales et sociales    | 1,493,486,05         |
|                                          |                      | Autres dettes                              | 1,060,000,00         |
|                                          |                      | Comptes de régularisation                  | 297,933,42           |
|                                          |                      | <b>TOTAL DU PASSIF</b>                     | <b>15.640.100,44</b> |

1.2. Identification et description de la Société Bénéficiaire, la SRL « GEDIMO »

1.2.1. Identification

La SRL « GEDIMO » a été constituée le 24 janvier 2024, par acte de Maître Pierre-Yves ERNEUX, Notaire à Erpent. Cet acte a été publié aux annexes du Moniteur Belge du 29 janvier 2024, sous le numéro 2024-01-29/0344515.

Les statuts de la société sont inchangés depuis lors.

La société porte le numéro d'entreprise 1005.176.356.

La durée de la société est illimitée.

L'exercice commence le 1er janvier et se clôture le 31 décembre. Le premier exercice a débuté le 14 mars 2024 pour se terminer le 31 décembre 2024.

Le siège de la société est situé à 5020 Suarlée, rue de Néverlée 1.

« La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers, le cas échéant, dans le cadre d'un partenariat public et/ou privé, l'accomplissement des activités suivantes :

- toutes opérations de promotion ou de développement immobilier, en ce compris le management immobilier, l'initiation, la coordination, l'accompagnement et le suivi de tout projet ou de toute procédure d'urbanisation, de réaménagement, de réhabilitation, de transformation, de rénovation, de traitement, d'assainissement, de gestion et de suivi, notamment en matière de pollutions, le cas échéant, en postulant l'octroi d'agréments ou d'autorisations administratives ;
- l'achat, l'échange, la vente, la prise en possession, en concession ou en location (et en sous location), la cession ou la constitution de tous droits réels ou personnels, civils ou administratifs, le tout avec ou sans option, le cas échéant, dans le cadre de structurations complexes, ainsi que l'exploitation, la réfection et l'entretien de tous biens immobiliers, bâtis ou non, ou encore de volumes (maisons, appartements, bureaux, magasins, terrains, terres et domaines),
- toutes opérations de financement liées à ces actes ou opérations, dont le leasing immobilier ;
- l'accomplissement de tous travaux ou ouvrages, pour son compte ou pour compte de tiers, en tant que maître de l'ouvrage ou maître d'ouvrage délégué, ainsi que l'acquisition, la vente et le courtage de tous matériaux, outils, machines ou appareils liés à la construction.

La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers ou en participation avec des tiers, dans le respect des règles en matière d'accès à la profession (IPI, conseiller juridique, ...) :

- toutes transactions, promotions, intermédiations, investissements et plus généralement opérations, en rapport avec des biens immobiliers et/ou des universalités de droit ou de fait, notamment :

- la construction, la démolition, la transformation, la rénovation, l'équipement, la viabilisation, la division, l'urbanisation, la mise en valeur et la mutation sous quelque forme que ce soit (achat, vente, échange, ...), de tous biens (maisons, appartements, ...), ensembles immobiliers (lotissement, ...) ou encore, de fonds de commerce ou autres universalités,
  - la location, la sous-location, la concession d'exploitation, la cession en location et en sous location, la mise à disposition, le tout avec ou sans option d'achat ou de vente, d'immeubles ou encore, de fonds de commerce ou autres universalités,
  - l'exploitation et l'entretien d'immeubles (maisons, appartements, bureaux, magasins, terrains, terres et domaines, parkings, garages,...) ou encore, de fonds de commerce ou autres universalités;
  - la gestion et la coordination de tous projets en rapport avec le logement, le commerce, les affaires sociales et les infrastructures ou opérations publiques, privées ou en partenariat;
  - le financement lié à ces opérations, en ce compris de leasing immobilier ;
  - la conception, l'invention, la fabrication, la construction ou l'assemblage, l'importation, l'exportation, l'achat et la vente, la distribution, l'entretien, la maintenance et l'exploitation, tant en nom propre qu'en qualité d'agent, de commissionnaire ou de courtier de tous biens mobiliers ou immobiliers accessoires aux immeubles par nature (équipements, sanitaires, éclairages, installations et dispositifs de production, d'accumulation ou de récupération d'énergie, fossile ou non, matériaux...);
  - la commercialisation et la mise à disposition de tous biens mobiliers, notamment dans un logique de présentation, de remodeling, de mise en valeur, de décoration ou plus généralement, d'aménagement ;
- La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers, le cas échéant, dans le cadre d'un partenariat public et/ou privé, l'accomplissement des activités suivantes :
- la consultance et le conseil, de la conception à la mise en œuvre de projet, au bénéfice de personnes de droit public comme de personnes de droit privé, en matière de stratégie, d'audit, de développement territorial, d'environnement, d'aménagement du territoire et d'urbanisme, de développement durable (énergie, ...), de gestion, de management et d'administration, d'association et de partenariat, ... ;
  - toute opération de valorisation immobilière, en ce compris l'initiation et le suivi de toute procédure d'urbanisation, de réaménagement, de réhabilitation, de transformation, de rénovation, d'assainissement, de gestion et de suivi de pollutions ou de mesures de traitement de celles-ci, le cas échéant, en postulant l'octroi d'agréments ou d'autorisations administratives ;
  - la réalisation de toutes missions en qualité de deviseur ou de maîtrise d'ouvrage déléguée ;
  - la réalisation de toutes études, projets ou missions, accessibles avec ou sans agrément, en faveur de tiers dans les domaines susénoncés, en qualité d'auteur, de chargé de mission ou de sous-traitant, en ce compris l'exécution de toute assistance technique, administrative et financière ;
  - toute activités en rapport direct ou indirect avec la formation, l'organisation de divertissements ou de loisirs, d'expositions, de séminaires ou d'ateliers, d'événements ou manifestations, notamment dans les métiers de l'ingénierie, des marchés publics, de l'environnement, des relations interpersonnelles,...;
  - la mise en place de collaborations en vue de constituer un conseil financier et technico-juridique de projets en rapport avec l'ensemble des domaines
- La société a également pour objet, sans préjudice du respect des règles édictées en matière d'accès à la profession ou encore, de réglementation d'activités :
- la prise de participation dans toutes entreprises, sous la forme de capital à risque ou non, la gestion et la valorisation de ces participations, notamment par la stimulation, la planification et la coordination du développement des sociétés, associations, établissements dans lesquels elle détient une participation;
  - l'achat, la vente, la cession et l'échange, à titre personnel ou fiduciaire, seul ou en association, avec ou sans démembrement, de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, fonds d'Etat, et de tous droits mobiliers et immobiliers, incluant notamment mais non exclusivement des actions et actions belges ou étrangères, cotées ou non, à titre provisoire ou permanent ; des obligations, bons de caisse, warrants, options et titres analogues ; des métaux précieux, des œuvres d'art, tableaux, meubles et bibelots, des terrains et constructions, en général toute valeur mobilière et immobilière ;
  - l'exercice des mandats ou fonctions d'administrateur, d'administrateur, de liquidateur de toute personne morale, sans exception ;
  - l'octroi de tous financements, prêts, avances et garanties, ainsi que la réalisation de toutes opérations financières.

Elle peut encore s'intéresser par toutes voies, dans toutes affaires ou activités entrepreneuriales, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe ou qui soient de nature à favoriser le développement, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits et même s'associer ou fusionner avec elles ou encore participer à toute opération de restructuration avec elles.

L'ensemble de ces actes ou activités sont toujours menées dans les limites et le respect des règles régissant l'accès la profession ou encore, l'exercice de certaines activités réglementées. ».

L'apport disponible de la SRL « GEDIMO » s'élève à 5.000,00 EUR, représentés par 100 actions, intégralement souscrites et libérées. Ces actions sont détenues en totalité par la SA « GEDECOR » (BE0465.006.815), sise à 5500 Dinant, Malaise n° 10.

D'après le registre UBO et les statuts, la SA « GEDECOR » est détenue comme suit :

Après la scission partielle de la SA « G. Lambert & Co », l'apport de la société bénéficiaire « GEDIMO » sera porté à un total de 210.178,53 EUR.

2.9. Situation patrimoniale de la société absorbante, la société à responsabilité limitée de droit belge « GEDIMO »

| ACTIF                                    |                   | PASSIF                               |                   |
|------------------------------------------|-------------------|--------------------------------------|-------------------|
| Frais d'établissement *                  | 102719            | <b>CAPITAUX PROPRES</b>              | <b>-223643,38</b> |
| <b>ACTIF IMMOBILISES</b>                 | <b>1238910,00</b> | Apport                               | 5000,00           |
| Immobilisations incorporelles            | 0,00              | Apport disponible                    | 5000,00           |
| Immobilisations corporelles              | 1238910,00        | Réserves                             | 0,00              |
| Terrains et constructions                | 1238910,00        | Bénéfice(Perte) reporté(e)           | -233643,38        |
| Immobilisations financières              | 0,00              | <b>PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES</b> | <b>0,00</b>       |
| <b>ACTIF CIRCULANTS</b>                  | <b>1162217</b>    | <b>DETTES</b>                        | <b>1480202,74</b> |
| Créances à plus d'un an                  | 0,00              | Dettes à plus d'un an                | 830558,30         |
| Stocks et commandes en cours d'exécution | 0,00              | Dettes financières                   | 830558,30         |
| Créances à un an au plus                 | 0,00              | Dettes à un an au plus               | 644939,99         |
| Placements de trésorerie                 | 0,00              | Dettes financières                   | 644939,99         |
| Valeurs disponibles                      | 1162217           | Comptes de régularisation            | 4704,45           |
| Comptes de régularisation                | 0,00              |                                      |                   |
| <b>TOTAL DE L'ACTIF</b>                  | <b>1251559,36</b> | <b>TOTAL DU PASSIF</b>               | <b>1251559,36</b> |

1.3. Opération projetée

L'opération envisagée est une opération de scission partielle consistant en la scission partielle de la SA « G. LAMBERT & CO » par apport de son patrimoine immobilier et des actifs, passifs et engagements y relatifs, à la SRL « GEDIMO » (la « Société Bénéficiaire »). Ceci permettra une gestion séparée de l'activité immobilière au sein d'une structure dédiée à cet effet, en soulageant l'activité opérationnelle du poids du patrimoine immobilier.

1.3.1. Description et attribution des éléments du patrimoine apportés

La Société « GEDIMO » recevra la totalité du patrimoine immobilier de la Société qui se Scinde partiellement, ainsi que l'ensemble des actifs, passifs, droits et engagements y relatifs.

DESCRIPTION DE LA PARTIE A SCINDER AU BENEFICE DE LA SOCIETE BENEFICIAIRE

A L'ACTIF :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

L'intégralité des rubriques #220000 « Terrains » et #221000 « Bâtiments ». Celles-ci reprennent :

Ville de namur – neuvième division – Suarlée (anc. Rhisnes)

Une parcelle de terrain d'une superficie de deux hectares quarante quatre ares quatre centiares (02ha 44a 04ca) suivant mesurage et de de deux hectares trente-sept ares soixante-quatre centiares (02ha 37a 64ca) suivant cadastre, cadastrée ou l'ayant été section F numéro 12x ; et les constructions y érigées.

L'ensemble des droits et engagements relatifs à cette Partie immobilière sont transférés également, tels que permis d'urbanisme, autorisations généralement quelconques, plans cadastraux, plans de construction, contrats d'assurance incendie, etc.

AU PASSIF :

NEANT.

2. SITUATION COMPTABLE ET RETROACTIVITE COMPTABLE

Le présent projet de scission est établi sur base d'une situation comptable établie au 31 décembre 2025. L'opération prendra ses effets avec effet rétroactif à compter du 1er janvier 2026.

3. FACULTE DE RENONCER AUX RAPPORTS PREVUS PAR LE CSA

Conformément aux articles 12 :62, al. 6°, 12 :64 §2 dernier alinéa et 12 :65 du CSA en tant qu'ils se rapportent à la scission partielle par absorption, lesquels permettent de renoncer à l'établissement des rapports de l'organe d'administration et d'un Réviseur d'entreprises ou d'un Expert-comptable certifié externe, la décision de scission sera prise à l'unanimité des actionnaires et porteurs de titres conférant un droit de vote à l'assemblée générale.

#### 4. MOTIVATION DE L'OPERATION

D'une manière générale, la scission partielle visera à transférer l'ensemble du patrimoine immobilier du groupe « LAMBERT » au sein d'une seule société distincte, en l'occurrence la Société Bénéficiaire « GEDIMO », afin de regrouper les activités immobilières au sein d'une même entité juridique et permettre de la sorte une meilleure protection patrimoniale, une meilleure assise financière à la Société Bénéficiaire sans préjudicier aux intérêts de la Société à Scinder et permettre à cette dernière de continuer à développer ses activités opérationnelles dans un contexte patrimonial optimal et sécurisé.

En effet, compte tenu du contexte économique, la scission partielle vise à organiser la dissociation des activités opérationnelles de celles liées aux activités immobilières, actuellement présentes dans la Société à Scinder partiellement, afin d'en mener l'exploitation et la gestion dans une société distincte et permettre à la Société à Scinder de faciliter sa gestion, d'améliorer sa rentabilité, tout en protégeant le patrimoine immobilier du risque d'entreprise.

Cette restructuration tend par conséquent à rencontrer les préoccupations légitimes de pérennisation des activités, en permettant à la Société à Scinder, de continuer et développer ses activités, en dehors de toute pression liée au poids de l'immobilier dans sa rentabilité ainsi que dans ses valeurs patrimoniales.

La scission partielle permet ainsi de pérenniser les activités opérationnelles et de s'adapter à l'environnement actuel et futur du marché, et faire face aux incertitudes futures. En d'autres mots, bien que formellement non prescrite, la restructuration est encouragée et donnera plus de facilité aux deux entités, pour respecter leurs obligations inhérentes à ces deux activités économiques en toute autonomie.

Relevons enfin que les opérations envisagées ne procurent aucun avantage fiscal particulier aux sociétés participantes ni à leurs actionnaires.

Dans ce contexte, la scission partielle sera réalisée dans le cadre du régime fiscal d'immunisation tant sur le plan de l'impôt direct que sur le plan des droits d'enregistrement et de la TVA.

L'article 211, §1er, alinéa 3 du Code des Impôts sur les Revenus est d'application.

Les articles 115 et 115bis du Code des Droits d'Enregistrement sont d'application.

La scission se réalisera sous le régime de la continuité comptable prévu par l'article 3 :56, §2 de l'Arrêté Royal du 29 avril 2019 portant exécution du CSA.

#### 5. LE RAPPORT D'ECHANGE DES ACTIONS

En contrepartie de l'apport de l'activité immobilière qui sera réalisé à la société « GEDIMO », 79.680 actions seront créées et remises aux actionnaires de la Société à Scinder de façon proportionnelle au nombre d'actions existantes qu'ils détiennent dans le capital de la Société à Scinder.

Chaque action de la SA « G. LAMBERT & CO » donne donc droit à 0,886249 action émise de la SRL « GEDIMO ».

Aucune soulte en espèces ne sera versée aux actionnaires de la Société qui se scinde partiellement.

#### 6. MODALITES DE REMISE DES ACTIONS DES SOCIETES BENEFICIAIRES

Il sera créé dans la société bénéficiaire 79.680 nouvelles actions qui seront inscrites dans le registre des actions nominatives aux noms des actionnaires de la société scindée au prorata de la détention de leur participation dans la société scindée, le tout par les soins et sous le contrôle de l'organe d'administration de la société bénéficiaire.

#### 7. DATE A PARTIR DE LAQUELLE LES ACTIONS NOUVELLES DONNENT DROIT DE PARTICIPER AU BENEFICE

Les actions de la société bénéficiaire donneront le droit de participer aux bénéfices dès le dépôt au greffe de l'acte augmentant les apports de la société bénéficiaire.

#### 8. DATE A PARTIR DE LAQUELLE LES OPERATIONS DE LA SOCIETE A SCINDER SONT CONSIDEREES DU POINT DE VUE COMPTABLE COMME ACCOMPLIES POUR LE COMPTE DE LA SOCIETE BENEFICIAIRE

Toutes les opérations accomplies en partie par la société partiellement scindée et se rapportant aux éléments actifs et passifs transférés dans la société bénéficiaire, sont considérées au point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société bénéficiaire avec effet au 1er janvier 2026, zéro heure, pour ce qui concerne la partie scindée.

#### 9. DROITS SPECIAUX ASSURES PAR LA SOCIETE BENEFICIAIRE AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE A SCINDER ET MESURES PROPOSEES A LEUR EGARD

Aucun droit spécial n'est accordé par la Société Bénéficiaire, ni à un actionnaire de la Société qui se Scinde, ni à un porteur de titre autre que les actions.

#### 10. HONORAIRES ACCORDES AUX EXPERTS EXTERNES CHARGES DE LA REDACTION DU RAPPORT PREVU PAR L'ARTICLE 12 :78 DU CSA

Les actionnaires décident d'appliquer les articles 12 :62, §6 et 12 :65 du CSA. Par conséquent aucune rémunération ne sera attribuée à un Réviseur d'entreprises ou un Expert-comptable certifié externe pour l'établissement d'un rapport dans le cadre du projet de scission partielle.

Nous avons mandaté Monsieur Olivier RONSMANS, Réviseur d'Entreprises, représentant la société « SINIO », afin d'établir le rapport sur les apports en nature conformément à l'article 5 :133 du CSA en ce qui concerne l'apport en nature.

Le montant de ses honoraires est globalement estimé à 3.500 euros hors TVA.

11. AVANTAGES PARTICULIERS ATTRIBUES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION DES SOCIETES PARTICIPANT A LA SCISSION

Aucun avantage particulier n'est accordé aux membres de l'organe d'administration de la Société qui se Scinde ou de la Société Bénéficiaire.

12. DESCRIPTION ET REPARTITION DES ELEMENTS DU PATRIMOINE ACTIF ET PASSIF A TRANSFERER A LA SOCIETE BENEFICIAIRE

Les éléments cédés se détaillent comme suit :

|                               | Transfert à la SRL<br>"GEDIMO" |
|-------------------------------|--------------------------------|
| <b>ACTIF</b>                  |                                |
| Immobilisations corporelles   | 446.590,99                     |
| Terrains et constructions     | 446.590,99                     |
| <b>TOTAL DE L'ACTIF</b>       | <b>446.590,99</b>              |
| <b>PASSIF</b>                 |                                |
| Néant                         | 0,00                           |
| <b>TOTAL DU PASSIF</b>        | <b>0,00</b>                    |
| <b>ACTIF NET</b>              | <b>446.590,99</b>              |
| <b>SOIT</b>                   |                                |
| Apport disponible             | 5000,00                        |
| Apport indisponible (capital) | 200178,53                      |
| Réserve légale                | 33372,96                       |
| Réserves immunisées           | 12285,54                       |
| Réserves disponibles          | 5896,36                        |
| Résultat reporté              | 184417,60                      |
| <b>ACTIF NET</b>              | <b>446.590,99</b>              |

13. REPARTITION AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE QUI SE SCINDE DES ACTIONS DE LA NOUVELLE SOCIETE BENEFICIAIRE AINSI QUE LE CRITERE SUR LEQUEL CETTE REPARTITION EST FONDÉE

Les éléments actifs et passifs transférés dans la société bénéficiaire, la société à responsabilité limitée « GEDIMO » susmentionnée, seront rémunérés par l'attribution aux actionnaires de la société partiellement scindée de 79.680 actions de la société bénéficiaire, la société à responsabilité limitée « GEDIMO ». En conséquence, l'organe d'administration de la société à scinder partiellement et celui de la société bénéficiaire, auront pour charge d'attribuer aux actionnaires de la société partiellement scindée les 79.680 actions de la société bénéficiaire pour les 89.907 actions de la société anonyme « G. LAMBERT & CO » qu'ils détiennent, soit un rapport d'échange de 0,886249 actions de GEDIMO pour une action détenue dans « G. LAMBERT & CO ».

14. OPERATIONS PREALABLES A LA SCISSION

Néant.

#### 15. DECLARATIONS FINALES

La scission partielle sera réalisée dans le cadre du régime fiscal d'immunisation tant sur le plan de l'impôt direct que sur le plan des droits d'enregistrement et de la TVA.

L'article 211, §1er, alinéa 3 du Code des Impôts sur les Revenus est d'application.

Les articles 115 et 115bis du Code des Droits d'Enregistrement sont d'application.

La scission se réalisera sous le régime de la continuité comptable prévu par l'article 3 :56, §2 de l'Arrêté Royal du 29 avril 2019 portant exécution du CSA.

Toutes les informations échangées entre les diverses sociétés dans le cadre de ce projet de scission partielle sont confidentielles. Ce caractère confidentiel doit être respecté. Au cas où cette scission partielle ne serait pas approuvée, toutes ces données devraient être restituées aux sociétés concernées, de sorte que chaque société récupère les originaux de tout ce qui la concerne.

Au cas où ce projet de scission partielle ne serait pas approuvé, tous les frais relatifs à la mise sur pied de cette opération seront supportés par la société à scinder partiellement.

Le présent projet sera déposé au greffe du Tribunal de l'Entreprise du ressort des sociétés parties à l'opération, par les soins des signataires du présent projet. Ces dépôts devront avoir lieu six semaines au moins avant les assemblées générales appelées à se prononcer sur la scission partielle et sur l'augmentation de capital consécutive.

Fait à Suarlée, le 5 juin 2026.

Pour la SA « G. Lambert & Co »,

\_\_\_\_\_  
Raphael PIRMEZ  
Administrateur-délégué

Pour la SRL « GEDIMO »,

|                                          |                                            |
|------------------------------------------|--------------------------------------------|
| _____<br>Marie PIRMEZ<br>Administrateur. | _____<br>Hadrien PIRMEZ<br>Administrateur. |
|------------------------------------------|--------------------------------------------|

Annexe : 1

Réservé  
au  
Moniteur  
belge

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/06/2026 - Annexes du Moniteur belge

|                                               | Société à scinder<br>Eis G Lambert B<br>Co SA<br>avant cession<br>partielle | Société bénéficiaire<br>Gedimo SRL<br>avant apport en<br>nature | Transféré<br>Gedimo SRL<br>par voie de<br>cession partielle | Société scindée<br>Eis G Lambert B<br>Co SA<br>après cession<br>partielle | Société bénéficiaire<br>Gedimo SRL<br>après apport en<br>nature |
|-----------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|
| <b>ACTIF</b>                                  |                                                                             |                                                                 |                                                             |                                                                           |                                                                 |
| I. Frais d'établissement                      | 0,00                                                                        | 1.027,19                                                        | 0,00                                                        | 0,00                                                                      | 1.027,19                                                        |
| II. Immobilisations incorporelles             | 42424,81                                                                    | 0,00                                                            | 0,00                                                        | 42424,81                                                                  | 0,00                                                            |
| III. Immobilisations corporelles              | 893.424,62                                                                  | 1238.910,00                                                     | 446590,99                                                   | 436.833,63                                                                | 1.686.600,99                                                    |
| A. Terrains et constructions                  | 448.690,99                                                                  | 1238.910,00                                                     | 446590,99                                                   | 0,00                                                                      | 1.686.600,99                                                    |
| B. Installations, machines et outillage       | 382.483,47                                                                  | 0,00                                                            | 0,00                                                        | 382.483,47                                                                | 0,00                                                            |
| C. Mobilier et matériel roulant               | 44.250,16                                                                   | 0,00                                                            | 0,00                                                        | 44.250,16                                                                 | 0,00                                                            |
| IV. Immobilisations financières               | 25.800,00                                                                   | 0,00                                                            | 0,00                                                        | 25.800,00                                                                 | 0,00                                                            |
| VI. Stocks et commandes en cours d'exécution  | 6.634.041,49                                                                | 0,00                                                            | 0,00                                                        | 6.634.041,49                                                              | 0,00                                                            |
| VII. Créances à un an ou plus                 | 8.795.669,90                                                                | 0,00                                                            | 0,00                                                        | 8.795.669,90                                                              | 0,00                                                            |
| A. Créances commerciales                      | 8.444.298,24                                                                | 0,00                                                            | 0,00                                                        | 8.444.298,24                                                              | 0,00                                                            |
| B. Autres créances                            | 351.371,66                                                                  | 0,00                                                            | 0,00                                                        | 351.371,66                                                                | 0,00                                                            |
| IX. Valeurs disponibles                       | 254.139,62                                                                  | 11.622,17                                                       | 0,00                                                        | 254.139,62                                                                | 11.622,17                                                       |
| X. Comptes de régularisation                  | 114.820,10                                                                  | 0,00                                                            | 0,00                                                        | 114.820,10                                                                | 0,00                                                            |
| <b>TOTAL DE L'ACTIF</b>                       | <b>16.840.100,44</b>                                                        | <b>12.61.69,26</b>                                              | <b>446.590,99</b>                                           | <b>15.193.505,45</b>                                                      | <b>1.686.150,36</b>                                             |
| <b>PASSIF</b>                                 |                                                                             |                                                                 |                                                             |                                                                           |                                                                 |
| I. Capital / Apport indisponible              | 3.615.629,86                                                                | 6.000,00                                                        | 20.617,82                                                   | 3.310.242,23                                                              | 210.119,63                                                      |
| Capital / Apport disponible souscrit          | 3.615.629,86                                                                | 6.000,00                                                        | 20.617,82                                                   | 3.310.242,23                                                              | 210.119,63                                                      |
| IV. Réserves                                  | 978.547,89                                                                  | 0,00                                                            | 68.994,86                                                   | 909.553,03                                                                | 68.994,86                                                       |
| A. Réserves légales                           | 888.047,89                                                                  | 0,00                                                            | 38.872,95                                                   | 849.174,93                                                                | 38.872,95                                                       |
| B. Réserves immatérielles                     | 210.600,01                                                                  | 0,00                                                            | 12.285,54                                                   | 198.314,47                                                                | 12.285,54                                                       |
| C. Réserves disponibles                       | 100.000,00                                                                  | 0,00                                                            | 6.936,37                                                    | 93.072,54                                                                 | 6.936,37                                                        |
| V. Bénéfices / Pertes reportées               | 3.158.803,29                                                                | -222.843,28                                                     | 184.417,03                                                  | 2.515.386,29                                                              | -48.225,78                                                      |
| VII. Subventions en capital                   | 0,00                                                                        | 0,00                                                            | 0,00                                                        | 0,00                                                                      | 0,00                                                            |
| VIII. Provisions pour risques et charges      | 0,00                                                                        | 0,00                                                            | 0,00                                                        | 0,00                                                                      | 0,00                                                            |
| IX. Dettes à plus d'un an                     | 114.642,78                                                                  | 830.558,20                                                      | 0,00                                                        | 114.642,78                                                                | 830.558,20                                                      |
| A. Dettes financières                         | 114.642,78                                                                  | 830.558,20                                                      | 0,00                                                        | 114.642,78                                                                | 830.558,20                                                      |
| IX. Dettes à un an ou plus                    | 7.675.651,20                                                                | 644.938,99                                                      | 0,00                                                        | 7.575.651,20                                                              | 644.938,99                                                      |
| A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année | 380.886,43                                                                  | 0,00                                                            | 0,00                                                        | 380.886,43                                                                | 0,00                                                            |
| B. Dettes financières                         | 0,00                                                                        | 644.938,99                                                      | 0,00                                                        | 0,00                                                                      | 644.938,99                                                      |
| C. Dettes commerciales                        | 4.545.710,28                                                                | 0,00                                                            | 0,00                                                        | 4.545.710,28                                                              | 0,00                                                            |
| D. Comptes reçus sur commandes                | 124.579,04                                                                  | 0,00                                                            | 0,00                                                        | 124.579,04                                                                | 0,00                                                            |
| E. Dettes fiscales, sociales et autres        | 1.493.486,05                                                                | 0,00                                                            | 0,00                                                        | 1.493.486,05                                                              | 0,00                                                            |
| F. Autres dettes                              | 1.060.000,00                                                                | 0,00                                                            | 0,00                                                        | 1.060.000,00                                                              | 0,00                                                            |
| X. Comptes de régularisation                  | 297.932,42                                                                  | 470,45                                                          | 0,00                                                        | 297.932,42                                                                | 470,45                                                          |
| <b>TOTAL DU PASSIF</b>                        | <b>16.840.100,44</b>                                                        | <b>12.61.69,26</b>                                              | <b>446.590,99</b>                                           | <b>15.193.505,45</b>                                                      | <b>1.686.150,36</b>                                             |

Raphaël PIRMEZ  
Administrateur-délégué

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers  
**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).